

qu'ils fournissaient aux Sauvages des armes à feu, et Champlain s'était plaint fortement et à plusieurs reprises qu'ils faisaient la traite en fraude des privilèges des associés ; mais les Rochellois n'en continuaient pas moins et même lorsque quelqu'un leur était envoyé pour leur faire des représentations à ce sujet, on le menaçait de le jeter à l'eau s'il ne se retirait promptement. C'est au milieu de ces difficultés que le Père Le Bailly avait à accomplir sa mission. Aussi eut-il assez de peine à se faire écouter, mais enfin à force d'énergie et de persévérance, il rétablit l'accord entre les deux sociétés. La nouvelle compagnie prenait les sept-douzièmes de la traite, tandis qu'elle abandonnait les autres cinq douzièmes à l'ancienne compagnie, moins un douzième qui, chose digne de remarque, était réservé à M. de Monts, qui avait organisé la première société de Port-Royal, et rendu toute sa vie tant de services au commerce et à la colonisation de ce pays.—M. de Monts résidait alors au château d'Ardenne, en Saintonge ; c'est la dernière fois qu'il est fait mention de lui dans notre histoire où il a une si belle page, et on ne sait rien des dernières années de sa vie.

On équipa de nouveaux navires qui apportaient en Canada, pour chaque compagnie, ce qui était nécessaire à la traite. Des 1621, on voit que Champlain fit des traités avec presque toutes les nations Sauvages ; principalement avec les Hurons, les Algonquins, et les nations voisines, parmi lesquelles il s'était fait, semble-t-il, beaucoup d'amis.

Les Iroquois, que l'accroissement des Français et leur alliance avec les autres Sauvages commençaient à inquiéter, levèrent, en 1622, trois grands partis de guerre, pour attaquer la colonie sur tous les points à la fois et la détruire tout d'un coup. On ne sait quel côté prit le premier parti ; quant au second, il alla attaquer les français au Sault St. Louis, où ils se trouvaient alors en petit nombre, venus pour y faire la traite, et qui, avec le secours de leurs alliés, reçurent si bravenement les Iroquois, qu'ils les forcèrent à s'éloigner, emmenant cependant avec eux le Père Poullain, lequel avait accompagné les Français, dans le but d'évangéliser les tribus environnantes et qui, s'étant éloigné, tomba aux mains des barbares. Les Iroquois se disposaient à venger leur honte sur le pauvre Missionnaire, et déjà ils l'avaient attaché au poteau fatal, quand les Français vinrent le délivrer, non point par la force, car ils étaient trop faibles pour cela, mais en offrant en échange du père, des prisonniers qu'ils avaient faits.

Le troisième parti descendit à Québec, d'où Champlain était alors absent, ayant eu devoir se rendre à Tadoussac, où il attendait prochainement l'arrivée de navires venant de France. Les Iroquois, montés sur trente canots, débarquèrent à la rivière St. Charles, dont ils parcoururent les environs, puis vinrent investir le petit couvent des Récollets. Heureusement, les Français avaient eu le temps de se réfugier dans le fort avec quelques femmes, entre autres madame Couillard. Les ennemis tentèrent à plusieurs reprises d'escalader la muraille, mais les assiégés les recevaient au bout du fusil, et après en avoir tué douze ou treize et blessé un plus grand nombre, ils les forcèrent à se retirer. Les barbares tournèrent alors leur fureur contre quelques prisonniers Hurons, auxquels ils firent souffrir toutes les tortures que leur suggérait une cruauté raffinée, puis ils se rembarquèrent. On tient de madame Couillard, que si les Iroquois avaient connu l'état du fort des Récollets et celui du fort de Québec, ils auraient réussi, avec de la persévérance, à détruire non-seulement le premier fort, mais même le second et ainsi toute la colonie. Evidemment la Providence veillait sur les Français.

Il vint cette année deux nouveaux Récollets, les P. P. Galleran

et Piat : M. de Caron, qui les avait amenés, bien que calviniste, avait été rempli pour eux d'égards et de bienveillance.

Dans l'année 1623, il mourut un Père Récollet, entre Mi-cou et St. Jean. Nous avons vu que l'Acadie avait été abandonnée par les colons Français ; cependant quelques-uns s'étaient retirés parmi les Sauvages. Pendant les années qui suivirent, deux compagnies de Bordeaux y firent le commerce des fourrures. Seulement quelques Récollets de la province d'Aquitaine profitaient des navires, qui traversaient en Amérique, pour aller prêcher l'Evangile aux indigènes de la péninsule. Vers l'année 1619, ils avaient fondé trois missions, l'une, paraît-il, à Port-Royal, une autre à Mi-cou, à l'entrée de la Baie des Chaleurs, et la troisième, à l'entrée de la rivière St. Jean. C'est de ces trois points qu'ils partaient, pour exercer au loin leur généreux apostolat, exposés à des misères et à des difficultés de toutes sortes. Un de ces bons pères, le P. Sébastien, revenant de Mi-cou à la Rivière St. Jean, s'égarait et périt misérablement de faim et de froid, tombant ainsi la première victime que la religion ait offerte à Dieu sur le sol de notre pays.

Le nombre des Récollets résidant au Canada, s'accroissait encore, en 1623, du père Nicolas Viel et du frère Sagar, lequel, quoique simple frère, était assez instruit et fut un des rares écrivains qui

nous donnent des renseignements sur ces temps de la colonie, dont il écrit l'histoire à son retour d'un voyage chez les Hurons, histoire qui est aujourd'hui d'une excessive rareté. Cette même année, le père Le Caron, qui en 1615, avait demeuré chez les Hurons, pour la conversion desquels il avait conçu les plus grandes espérances, profita, pour y retourner, de l'arrivée des deux nouveaux missionnaires, et il partit avec eux accompagné de onze Français et de quelques Algonquins, exercés aux armes européennes, que Champlain, qui voulait continuer de protéger les Hurons, leur envoyait pour augmenter leurs forces. En arrivant, les Récollets furent fort étonnés de trouver chez cette nation cinq Français déjà parfaitement formés au langage et aux habitudes sauvages. Le Père Le Caron alla reprendre son habitation à Carragouha, et le Père Viel et le frère Sagar, s'établirent dans les villages voisins.

ARTHUR CASGRAIN.

Elève de l'Université.

(A continuer.)



HISTOIRE NATURELLE.

ORNITHOLOGIE CANADIENNE.

LES HIBOUS DU CANADA.

(Deuxième Partie.)

La CHOUETTE GRISE du Canada (*syrium nebulosum*), de Boié (Barred owl), est une autre espèce, assez commune en nos climats en automne : elle niche dans les trous des arbres où elle pond deux œufs. Son plumage est brun, tacheté de blanc ; le ventre et les plumes inférieures de la queue sont d'un blanc sale, rayé de brun ; la queue est courte, barrée de brun et de blanchâtre. Le bec est jauno, — taille, dix-huit pouces. Grand mangeur de poulets, souris, lapins, et grenouilles ; on la dit, à la Louisiane, piscivore. " Son cri est un *vaah vaahha*, qu'on est tenté, dit Audubon, de comparer au rire affecté d'un *fashionable*. Combien de fois, dans mes excursions lointaines, étant campé sous les arbres, et me disposant à faire rôtir une tranche de venaison ou un écureuil, au moyen d'une bran-